



## Le Préfet du loir-et-Cher autorise la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau ! Rassemblement le 13 août à 15 heures devant la Préfecture de Blois

Après l'annulation de l'arrêté municipal de Valaire par le tribunal administratif d'Orléans le 15 juillet, le Préfet autorise à nouveau le massacre des blaireaux par déterrage, alors que de nombreux députés lui ont demandé de l'abroger, et que la Région et de nombreuses communes du Loir-et-Cher ont émis le vœu pour que cette pratique soit interdite et ont envoyé une lettre à la Ministre de la transition écologique. La pression d'un syndicat agricole et de la FDC ont eu raison des réticences du Préfet !

Les raisons sont toujours aussi fumeuses :

- **Régulation de la population** alors que les chiffres avancés par la FDC ne reposent sur aucune étude sérieuse ! On ne connaît pas exactement la population des blaireaux en Loir-et-Cher !
- **Les dégâts déclarés sont énormes ! Mais ils sont mensongers !** Extrait d'un article paru dans la revue de la FNSEA de juin 2020 : « *Concernant le blaireau, nous avons tous constaté des traces de son passages dans nos parcelles, champs ou prairies sans trop y porter d'attention jusqu'à ce jour. Ayant été attaqués plusieurs fois au sujet de la vénerie sous terre, nous décidons de faire prendre conscience de l'accroissement de la population du blaireau...* » **C'est donc la remise en question de l'exercice de la vénerie qui dérange, pas les soi-disant dégâts commis par les blaireaux !**
- **Les petits blaireautins sont autonomes. C'est faux !!!** Ils seront massacrés ou condamnés à mourir de faim.
- **La crise sanitaire que nous vivons devrait pourtant faire prendre conscience à tous ces acteurs qu'il est temps de ne plus détruire tout ce qui les gêne !** Nous vivons actuellement la preuve que ce vieux monde doit repenser ses vieux réflexes dans son rapport au Vivant !

**Pourtant, 25 départements en France  
ont renoncé à la période complémentaire !**

La protection de la biodiversité est l'affaire de tous, le rapport au Vivant doit évoluer dans l'intérêt de l'Humanité. Cohabitions plutôt que de détruire ! Le Conseil Constitutionnel rappelle lui-même que « **l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel** ».

**Venez manifester votre indignation lors du rassemblement qui aura lieu  
le 13 août, à Blois, à 15h devant la Préfecture, place de la République.**